



5 rue de l'Hôtel de Ville
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu de la délibération du Conseil
Communautaire n° 2022_01_D01 du Conseil
Communautaire du 26 janvier 2022

DEC-2024-90-PR

OBJET : Signature du marché de travaux de réfection des éclairages existants au siège technique de la Communauté de Communes N° 2024_023_BT

*Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2123-5,
Vu la délibération n° 2022-01-D01 du 26 janvier 2022 portant délégation de pouvoir au Président,*

*Considérant la consultation effectuée le 18 avril 2024 via le profil acheteur avec une remise des offres le 17 juin 2024 à 10 heures au plus tard,
Considérant l'analyse de l'offre reçue,*

DECIDE

Article 1 : De signer le marché de travaux de réfection des éclairages existants au siège technique de la communauté de communes avec l'entreprise VENDEE FLUIDES ENERGIES (VFE) – 14 rue Eric Tabarly – ZA l'ERAUDIÈRE – 85170 DOMPIERRE SUR YON pour un montant de 39 900€ HT.

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes.

Ampliation en sera adressée au représentant de l'Etat.

Fait à Talmont Saint Hilaire, le 26 juin 2024

Pour extrait conforme au registre

Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

Maxence de RUGY

